

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1<sup>1</sup>

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DU CHABLAIS**

2 avenue des Allobroges

74200 THONON-LES-BAINS

Tel : 04.50.04.24.24

Courriel : accueil@siac-chablais.fr

**B - Identification du titulaire du marché public**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

**SAS HYDRETUDES**

815 route de Champ Farçon

74370 ARGONAY

Tel 04 50 27 17 26

contact@hydretudes.com

N° SIRET 37992646200092

**C - Objet du marché public**

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

**« Maîtrise d'œuvre et études réglementaires pour une opération de protection des berges à Abondance - Secteur Miolène Les Ogays » - Marché n°2020-005**

Le marché est un marché subséquent à l'accord-cadre n 2019-010.

Le marché porte sur les missions de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de protection de berges sur 2 sites sur la commune d'Abondance.

La prestation comprend :

- les missions de maîtrise d'œuvre : AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR,
- les dossiers réglementaires : demande d'examen préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale, autorisation environnementale, DIG,

■ **Date de la notification du marché public :** 10/09/2020

■ **Durée d'exécution du marché public :**

De la notification du marché à l'expiration du délai de la garantie de parfait achèvement des travaux ou à la levée des dernières réserves.

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## ■ Montant initial du marché public :

Le montant du marché est forfaitaire et provisoire. La rémunération du maître d'œuvre résulte de l'application du BPU de l'accord-cadre n° 2019-010 encadrant le prix des marchés subséquents :

- Pour les missions de maîtrise d'œuvre (AVP à AOR) : taux de rémunération de 4,50 % appliqué à une enveloppe financière de travaux de 401 800 €HT, soit un montant forfaitaire de 18 080 € HT,
- Pour les études réglementaires : Montant forfaitaire de 20 640 € HT.

Le montant forfaitaire initial et provisoire du marché est de **38 720 €HT**.

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Les missions AVP, PRO et dossiers réglementaires sont terminées. L'avancement des études a permis d'aborder la question du mode de dévolution des travaux. Les travaux seront séparés en deux tranches :

- Une tranche ferme pour les aménagements des secteurs des Ogays et de Richebourg, programmés en 2024,
- Une tranche conditionnelle pour les aménagements du secteur de Miolène, programmés à partir de 2026.

#### • Introduction d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle

En conséquence de la réalisation des travaux en deux tranches, la mission de maîtrise d'œuvre sera elle-aussi répartie en deux tranches à partir de la mission VISA :

- AVP à ACT pour l'ensemble de l'opération,
- Une tranche ferme avec les missions VISA, DET et AOR concernant les aménagements du secteur Richebourg-Les Ogays,
- Une tranche conditionnelle avec les missions VISA, DET et AOR concernant les aménagements du secteur de Miolène.

#### • Modification de l'enveloppe financière des travaux et du taux de rémunération du prestataire

Les pièces du marché initial portaient sur un programme de travaux d'un montant de **401 800 €HT**.

Par décision du Comité de Pilotage de l'opération, une évolution du programme de travaux et de l'enveloppe financière associée a été retenue (Comité de Pilotage du 05/07/2023). Le montant des travaux au stade PRO est **estimé à 773 290 €HT**.

- Le montant de la tranche ferme est estimé à 500 430 €HT,
- Le montant de la tranche conditionnelle est estimé à 272 860 €HT.

Conformément à l'article 9 du CCAP, l'estimation prévisionnelle définitive de travaux est arrêtée à l'issue de la phase « projet » et l'évolution du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle doit faire l'objet d'un avenant.

L'enveloppe financière des travaux est portée à 773 290 €HT. L'augmentation de 92 % de l'enveloppe financière des travaux et la création de deux tranches entraînent les modifications suivantes concernant la rémunération :

Le taux de rémunération de 4,50 % défini au prix n°10.1 du BPU de l'accord cadre s'applique aux travaux dont le montant se situe entre 100 000 et 500 000 €HT. L'évolution du montant des travaux conduit à appliquer le prix n° 10.2 du BPU : montant de travaux supérieur à 500 000 €HT, rémunéré à 3,95 %.

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

*(Cocher la case correspondante.)*

Non

Oui

#### • Montant de l'avenant :

- Montant HT : 12 464,00 € HT
- Montant TTC : 14 956,80 € TTC

• **Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :**

Le nouveau forfait de rémunération provisoire est de :

- Montant HT : 51 184,00 € HT
- Montant TTC : 61 420,80 € TTC

La répartition du nouveau forfait de maîtrise d'œuvre selon les éléments de missions reste la même que celle du marché initial :

Éléments de missions		Montants en €H.T.
Mission de maîtrise d'œuvre complète		30 544,00
Détail des missions de MOE	AVP	6 108,80
	PRO	7 330,56
	ACT	4 581,60
	VISA	916,32
	DET	10 690,40
	AOR	916,32
Dossier d'autorisation environnementale unique		15 000,00
Dossier de demande d'examen préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale		1 840,00
Déclaration d'Intérêt Général		3 800,00
<b>TOTAL</b>		<b>51 184,00</b>

La répartition des missions de maîtrise d'œuvre selon les tranches est proportionnelle aux montants prévisionnels de travaux, soit 65 % en tranche ferme et 35 % en tranche conditionnelle :

Éléments de missions MOE		Montants en €H.T. Tranche ferme	Montants en €H.T. Tr. conditionnelle
Détail des missions de MOE	AVP	6 108,80	0
	PRO	7 330,56	0
	ACT	4 581,60	0
	VISA	593,00	323,32
	DET	6918,24	3772,16
	AOR	593,00	323,32
<b>TOTAL</b>		<b>26125,20</b>	<b>4418,80</b>

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MARTIN Philippe, Président		

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)